

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUH représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIA - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danièle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AGER 036-1227/09/CC

■ Canal de Marseille. Affectation d'une Autorisation de Programme pour la création de la galerie de la Mure (1ère tranche).

DEASRVS 09/2814/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le passage du Canal de Marseille en zone urbaine génère des risques importants (noyade, pollution, rupture de l'ouvrage par arrivée d'eaux pluviales). De plus, l'accès au canal est rendu de plus en plus difficile en raison de l'extension et de la densification de l'urbanisation.

Ces risques conduisent à protéger le canal par une mise en buse ou par le passage en galerie souterraine. Ces travaux sont la suite du programme commencé dans les années 80 qui a consisté à mettre en buse le tronçon situé entre la sortie du souterrain Notre –Dame à la Gavotte et la cité de la Savine.

La réalisation de la galerie de la Mure supprimera 6 800 m de tronçon à ciel ouvert. Elle permettra de protéger l'alimentation de la plus importante usine de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (usine de Sainte Marthe).

La galerie sera également utilisée pour le secours de l'usine des Giraudets en cas d'arrêt de la branche mère du canal, moyennant un raccordement sur la réserve du vallon Dol. La galerie de la Mure commencera dans le quartier de la Savine, traversera le massif de l'Etoile pour rejoindre le canal existant, 3 370 m plus loin, dans le secteur de Four de Buze. La section utile sera de l'ordre de 8,5 m².

Un tronçon de raccordement de 260 m, de diamètre nominal 3,2 m, posé en tranchée permettra d'établir une liaison depuis Four de Buze avec la réserve du vallon Dol pour alimenter en secours l'usine des Giraudets.

Cette opération est prévue au Plan quinquennal de travaux d'eau potable 2006-2010 approuvé par le Conseil Communautaire le 26 juin 2006. Son montant global est estimé à 30 000 000 euros.

Il convient d'affecter une Autorisation de Programme, pour une première tranche, de 1 500 000 euros, permettant la réalisation des études et travaux préliminaires.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- L'Arrêté Préfectoral en date du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
- La Délibération DPEA 3/545/CC du 26 juin 2006 relative au 1^{er} plan quinquennal de travaux (2006-2010) pour l'alimentation en eau potable,

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de sécuriser le canal de Marseille,
- La nécessité d'assurer une liaison permettant d'alimenter en secours l'usine des Giraudets

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'Autorisation de Programme portant sur la création de la galerie de la Mure – 1^{ère} tranche - pour un montant de 1 500 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter les aides financières auprès de l'Etat, l'Agence de l'Eau, du Département des Bouches du Rhône, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de tout autre organisme et à signer tout document y afférant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires relatifs à ces travaux sont inscrits au Budget Annexe de l'Eau – sous politique F 160 – Natures 2031 et 231530 – Projet / 0785

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2009 : 170 000 euros,
Année 2010 : 500 000 euros,
Année 2011 : 830 000 euros.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Eau, à l'Assainissement
et au Traitement des Déchets

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI